

Tribunal digital

[Accéder au Service en ligne](#)

Le Tribunal Digital vous permet d'agir en justice devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques.

Prévenir les difficultés de l'entreprise et demander à être reçu par le président du tribunal de commerce, en toute confidentialité, pour envisager avec lui les solutions possibles.

Protéger votre entreprise contre les difficultés qu'elle rencontre: demander au tribunal de commerce à bénéficier d'une période de répit durant laquelle les créanciers ne pourront plus poursuivre.

Demander le règlement d'une créance et être payé de ce qui est dû



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : [04 67 07 73 00](tel:0467077300)